



Le 13 octobre 2011

Voici la nouvelle consigne* de soutien d'étiage du Lot domanial envoyées à EDF, ce matin, par l'Entente Lot. Celle-ci prendra effet à parti de lundi prochain 8h, et durant une semaine, sauf en cas de consigne modificatrice.

Vous retrouverez quelques informations synthétiques sur les débits du Lot domanial, la consigne, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage, dans les fichiers ci-joint.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://cartodebits.valleedulot.com>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://www.valleedulot.com>

** Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraigues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995). Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraigues-sur-Truyère) est actuellement de 6 m³/s. La convention permet une réalimentation du 1er juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité). Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.*

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraigues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

Constats et commentaires :

L'étiage continue de se renforcer en cette mi-octobre : Tous les DOE du bassin sont franchis exceptés Malzieu-ville sur la Truyère (48), Castelnau de Mandailles sur la boralde de St-Chély (12), la Lémance réalimentée (47) et le Lot réalimenté, soit 13 DOE franchis sur les 19 du bassin du Lot. Le débit de crise est également franchi pour 7 d'entre eux.

De très rares et légers épisodes de pluie ont eu lieu par endroits du bassin (exemple DOE de la boralde de St-Chély à nouveau atteint), tout en restant globalement négligeables.

Aucune pluie n'est attendue jusqu'à lundi prochain. Des prévisions météo font état de probabilité de pluies sur le bassin à partir de mardi prochain, ce qui reste à confirmer.

Du côté des retenues, seule Grandval maintient une activité significative actuellement. La contrainte de cote sur la retenue de Grandval (cf. dernier bulletin) pourra être tenue jusqu'au 16 octobre. Au delà EDF s'attend à une demande énergétique importante (cf. baisse des températures attendue) et ne pourra vraisemblablement tenir cette cote. Ce qui semble en adéquation avec l'activité liée au syndicat de Garabit-Grandval, dont la base nautique devrait fermer autour du 20 octobre.



La consigne de réalimentation reste donc dans l'état actuel (débit minimum de 14 m³/s).

Pour information le débit naturel reconstitué* du Lot à l'aval d'Entraygues était de 8,3 m³/s pour hier le 12 octobre (proche des records historique sur plus de 50 ans de données). Soit un débit doublé grâce à la convention de réalimentation EDF - Entente Lot. Et quasiment deux fois et demi le débit minimum (6m³/s) que doit tenir le concessionnaire à l'aval de la confluence Lot-Truyère.

A noter des travaux sur Marcenac qui vont nécessiter un abaissement puis un relèvement du barrage en question entre le 17 et le 19 octobre. La SHEM, gestionnaire de l'ouvrage, s'est engagée à réaliser cette opération de manière très progressive afin de ne pas gêner la réalimentation du Lot.

Du côté de la réalimentation de la Colagne, via Charpal, le comité de gestion de la réalimentation s'est réuni hier et a approuvé une descente progressive de la réalimentation, compte tenu de la situation.

Cours d'eau inférieurs au débit de crise (DCR) : (7)

- Lot à Mende (48)
- Bramont à St-Bauzile (48)
- Lot à Balsiège (48)
- onastier (48)
- Truyère à Serverette (48)
- Vert à Labastide-du-Vert (46)
- Lède à Casseneuil (47)

Cours d'eau inférieurs au débit d'objectif d'étiage (DOE) : (13 : 6 + 7 sous le DCR)

- Dourdou à Conques (12)
- Riou mort à Viviez (12)
- Rance à Maurs (15)
- Célé à Figeac (46)
- Célé à Orniac (46)
- Thèze à Boussac (46)

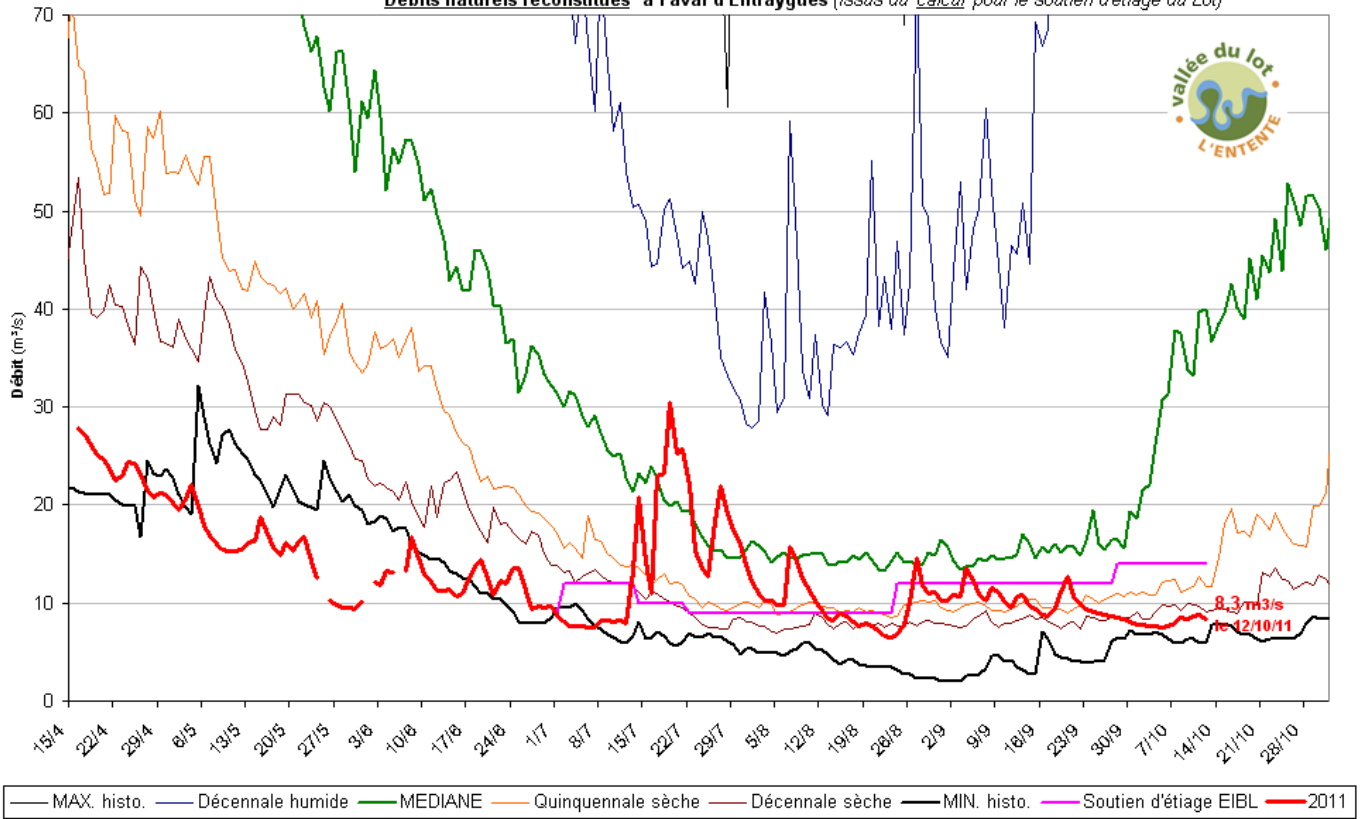
* Le *débit naturel reconstitué* est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- DOE : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- DCR : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Débits naturels reconstitués* à l'aval d'Entraygues (issus du calcul pour le soutien d'étiage du Lot)





Bulletin d'information de l'Entente Lot du 13/10/11 :



Débits moyens journaliers et consignes de soutien d'étiage du Lot :

	Date du jour											Débit nouvelle consigne								
	6-oct	7-oct	8-oct	9-oct	10-oct	11-oct	12-oct	13/10	14/10	15/10	16/10		17/10	18/10	19/10	20/10	21/10	22/10	23/10	24/10
<u>Consigne Entente Lot à Entraygues-aval (12)</u>	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0
Entraygues-aval (12)	14,9	14,5	14,4	16,6	20,6	14,6	14,9													
Cahors-Lacombe (46)	17,1	17,8	16,3	16,0	19,3	21,8	17,6													
Alguillon (47)	14,4	16,3	16,7	14,7	15,1	20,0	19,0													

Source : DREAL Midi-Pyrénées

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en m)(GF)	Par rapport à la cote touristique (en m)	Bilan des 7 derniers jours (en m)	Bilan des 30 derniers jours (en m)
Castelnau	13-oct	410,1	-0,40	-0,21	-0,48
Grand val	13-oct	724,55	-1,45	+0,00	-0,48
Sarrans	13-oct	620,4	-9,60	-1,20	-1,86
Mauray	13-oct	571,26	-12,24	-1,06	-6,21

Source : EDF

Contrainte d'EDF pour tenir la cote 724.5 jusqu'au 16 oct.



Entente Interdépartementale du Bassin du Lot (EPTB Lot)
207, rue Saint-Géry 46000 Cahors
www.valleedulot.com



13/10/2011

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2011

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES (aval de la confluence Lot-Truyère)

Bulletin n° **17**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

à **14** m³/s

(**QUATORZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

LUNDI 17 OCTOBRE 2011, 8 heures

Cette consigne "débit" est valable
jusqu'au **LUNDI 24 OCTOBRE** 8 h.
(sauf en cas de Consigne modificatrice)

Christophe ORTH
Chargé du soutien des étiages
c.orth@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt
- U.P. Centre

Fax 04 78 94 54 50
Fax 04 71 46 82 90
Fax 05 65 51 11 90
Fax 05 55 38 78 38

Consigne transmise pour information, par email, à :

- ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
- DREAL MIDI-PYRENEES
- DREAL AQUITAINE
- MISE / DDT 12
- MISE / DDT 46
- MISE / DDT 47
- CONSEIL GENERAL 12
- CONSEIL GENERAL 46
- CONSEIL GENERAL 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE